



21 janvier 2016

Communiqué de presse

PS60+ Canton de Fribourg

Droits de l'homme : Des valeurs fondamentales de la culture européenne

Lors de son assemblée annuelle, le PS60+ du Canton de Fribourg discutait la genèse et l'importance des droits de l'homme pour les sociétés contemporaines. La question des droits fondamentaux pour la cohabitation humaine et pour le rapport entre les individus et l'État constitue le fil rouge de l'histoire des religions et de la philosophie. Après les barbaries de la seconde guerre mondiale avec des millions de morts, avec des génocides et crimes de guerre, le moment était venu de surmonter le nationalisme et de faire un pas décisif vers la protection des droits fondamentaux pour tous. La conviction que la paix n'aurait une chance que si les nations étaient prêtes à collaborer et à respecter la dignité des êtres humains aboutissait à la fondation du Conseil de l'Europe et en 1950 à l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme. Actuellement 48 États européens l'ont ratifiée. La Suisse l'a signé seulement en 1972 ; auparavant les femmes y étaient privées du droit fondamental de vote.

La Convention fixe les droits essentiels pour les individus, comme le droit à la vie, l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable et un recours effectif, l'interdiction de la discrimination, etc. Elle est contraignante et son application peut être contrôlée par la Cour européenne des droits de l'homme. C'est effectivement le progrès décisif par rapport aux déclarations non obligatoires des droits de l'homme dont l'interprétation reste finalement au bon gré des pouvoirs politiques nationaux.

Par conséquent, les droits de l'homme ne peuvent être abolis ou relativisés par des processus de politique nationale. C'est là également que les droits politiques populaires en Suisse atteignent leurs limites. C'est donc avec inquiétude que le PS60+ prend connaissance de l'initiative « mise en œuvre ». Celle-ci ne veut pas seulement affaiblir les principes de l'État de droit et éliminer le Tribunal fédéral comme instance de recours, mais vise explicitement à abroger les traités internationaux, en particulier la Convention des droits de l'homme. Évidemment, le PS60+ réfute cette initiative et regrette que le Parlement fédéral n'ait pas eu le courage de l'invalidier. Aujourd'hui, cette initiative vise les étrangers – demain qui d'autre ?

PS60+ du Canton de Fribourg
Heinz Gilomen